

Marché de Fournitures

N° PA2026-006

Règlement de consultation

(RC)

Fourniture de gaz en bouteille et liquéfiés

MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE

Passé selon le code de la commande publique

(Articles L.2123-1 et R.2123-1)

ACHETEUR PUBLIC :

Centrale Lille Institut

Cité Scientifique – CS 20048

59650 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

Adresse électronique : marches.publics@centralelille.fr

Date limite des offres : 10 avril 2026 à 10h

Table des matières

Article 1. ELEMENTS ESSENTIELS DE LA CONSULTATION	3
1.1 Objet de la procédure	3
1.2 Architecture du marché	3
1.3 Procédure de passation	3
1.4 Lieu d'exécution.....	3
1.5 Personne en charge de la procédure.....	3
1.6 Nomenclature.....	3
Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 Date et heure limite de réception des plis	3
2.2 Variantes supplémentaires ou alternatives à l'initiative du pouvoir adjudicateur.....	4
2.3 Visite de site	4
2.4 Langue	4
2.5 Voie de réponse possible	4
2.6 Modification de détail des documents de la consultation.....	4
2.7 Questions/réponses	5
2.8 Délai de validité de votre offre	5
Article 3. INFORMATIONS A FOURNIR ET DOCUMENTS DE REPONSE.....	5
3.1 Eléments et informations relatifs à votre candidature	5
3.2 Eléments à fournir selon le dispositif choisi	5
3.3 Informations à fournir à l'appui de la candidature	5
3.4 Contenu du dossier de consultation	5
3.5 Documents obligatoires de réponse	6
3.6 Sanction en cas de non production.....	6
Article 4. EXAMEN DES CANDIDATURES	6
Article 5. EXAMEN DES OFFRES	6
5.1 Critères de notation.....	6
5.2 Base d'évaluation	7
Article 6. NEGOCIATIONS	7
Article 7. CONTENTIEUX	7

Article 1. ELEMENTS ESSENTIELS DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la procédure

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de gaz en bouteilles pressurisées et liquéfiés.

Les spécifications techniques sont décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

1.2 Architecture du marché

Le présent marché prend la forme d'un accord-cadre, exécuté à bons de commande, conformément aux articles L. 2125-1 et R. 2162-1 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

Chacun des trois lots est mono-attributaire et exécuté par bons de commande. Les fournitures sont commandées directement par l'acheteur, sans remise en concurrence, dans la limite des besoins exprimé pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

Les différents lots sont mentionnés au sein du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

1.3 Procédure de passation

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée, en application des articles L2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

1.4 Lieu d'exécution

La fourniture concerne Centrale Lille Institut, Cité Scientifique – CS20048 – 59651 Villeneuve d'Ascq CEDEX – Bâtiment C et Bâtiment C12

1.5 Personne en charge de la procédure

Personne en charge de la procédure : Mme CARDON Camille

Responsable des affaires juridiques

Téléphone : 03.20.33.54.62

Courriel : marches.publics@centralelille.fr

1.6 Nomenclature

Classification CPV principale : 09123000-7 – Gaz naturel

Classification CPV secondaire : 09000000-3 - Produits pétroliers, combustibles, électricité et autres sources d'énergie

Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Date et heure limite de réception des plis

Votre réponse doit être reçue par Centrale Lille institut au plus tard **le 10 avril 2026 à 10h.**

Tout retard entraînera le rejet de votre proposition.

En cas d'envoi successif par un même candidat, seul le dernier pli déposé avant la date et heure limite de remise des plis sera retenu.

2.2 Variantes supplémentaires ou alternatives à l'initiative du pouvoir adjudicateur

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3 Visite de site

Une visite sur site est obligatoire afin de visualiser les lieux de stockage et les conditions de livraisons (lieux et accès). Afin de planifier cette dernière, chaque candidat devra prendre contact auprès d'un des responsables techniques de la consultation :

- Madame Catherine CANDELIER – Pôle technologique et pôle prévention – 03.74.95.13.26 – catherine.candelier@centralelille.fr
- Monsieur Johann JEZEQUEL – Pôle technologique – 03.20.33.54.34 – johann.jezequel@centralelille.fr
- Monsieur Maxence VANDEWALLE – Pôle technologique – 03.74.95.13.96 – maxence.vandewalle@centralelille.fr

2.4 Langue

Le Document Unique de Marché Européen (DUME) doit être rédigé en français.

Les documents et informations rédigés dans une autre langue doivent être accompagnés d'une traduction en français.

L'unité monétaire obligatoire est l'euro.

2.5 Voie de réponse possible

Vous devez répondre par voie électronique ou "dématérialisée" via la plateforme de dématérialisation PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) dans l'espace dédié à la présente consultation.

Aucun envoi par télécopie n'est accepté.

Toutefois, vous pouvez déposer une copie de sauvegarde (Cf. annexe 1 pour les modalités de réponse par voie dématérialisée).

Centrale Lille Institut communiquera et transmettra uniquement par voie dématérialisée via PLACE.

2.6 Modification de détail des documents de la consultation

L'acheteur peut apporter des modifications de détail aux documents de la consultation au plus tard 6 (six) jours avant la date limite de remise des plis.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limite de dépôt des offres. Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement fixée ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur. Les candidats identifiés sont informés du report de la date limite de remise des plis.

2.7 Questions/réponses

Les questions, relatives à la procédure et tout au long de celle-ci, seront écrites et exclusivement effectuées via PLACE (www.marches-publics.gouv.fr), dans la consultation, en cliquant sur le bouton « poser une question ».

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires, envoyées en temps utile, sur les documents de la consultation sont transmises aux candidats au plus tard, 6 jours, avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Il est conseillé de vous enregistrer préalablement sur PLACE pour retirer le dossier de la consultation, afin d'être informé de la publication des échanges (questions / réponses) et des modifications éventuelles apportées à la consultation.

2.8 Délai de validité de votre offre

Vous êtes tenus par votre proposition pendant un délai de cent trente jours (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Article 3. INFORMATIONS A FOURNIR ET DOCUMENTS DE REPONSE

3.1 Eléments et informations relatifs à votre candidature

Vous devez choisir de présenter votre candidature selon le dispositif DUME ou le dispositif classique.

Quel que soit le dispositif retenu, le(s) document(s) relatif(s) à votre candidature doit(vent) contenir l'ensemble des éléments demandés dans l'avis d'appel à la concurrence et présentés ci-dessous.

3.2 Eléments à fournir selon le dispositif choisi

Si vous optez pour le dispositif DUME, vous devez compléter le formulaire en ligne dans son intégralité accessible à l'adresse <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>.

Si vous choisissez de répondre dans le cadre du dispositif « classique », vous pouvez utiliser les documents « Lettre de candidature » et « Déclaration du candidat » joints dans le dossier de consultation, ou utiliser des documents équivalents, à condition qu'ils reprennent toutes les informations demandées.

3.3 Informations à fournir à l'appui de la candidature

- Présentation de votre société.
- Les attestations sur l'honneur relatives aux interdictions de concourir.

Vous renseignez aussi les informations suivantes :

- Vous devez indiquer si vous êtes en situation de redressement judiciaire. Si tel est le cas, vous devez fournir la(les) copie(s) du(des) jugement(s) prononcé(s) par le tribunal.
- Concernant vos capacités financières, vous devez indiquer votre chiffre d'affaires global sur les 3 derniers exercices disponibles ainsi que la moyenne annuelle.
- Une liste des principaux services fournis au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date, et le destinataire public ou privé, vos références sur des prestations similaires.

3.4 Contenu du dossier de consultation

Les documents de la consultation sont constitués des éléments suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'imprimé DC1 ; lettre de candidature ;
- L'imprimé DC2 ; déclaration du candidat ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Le modèle d'attestation de visite ;
- L'acte d'engagement ;
- Offre de prix ;

3.5 Documents obligatoires de réponse

- L'imprimé DC1, lettre de candidature ;
- L'imprimé DC2, déclaration du candidat ;
- Les attestations sur l'honneur relatives aux interdictions de concourir ;
- L'acte d'engagement complété, daté et signé ;
- Offre de prix datée et signée ;
- L'attestation de visite complétée, datée et signée ;
- Un mémoire technique ;
- La fiche technique détaillée du matériel proposé ;

3.6 Sanction en cas de non production

A défaut de production des informations ou documents signalés comme obligatoires visés à l'article ci-dessus, l'intégralité de l'offre peut être déclarée irrégulière par l'acheteur et être rejetée.

Centrale Lille Institut se réserve toutefois la possibilité de régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Article 4. EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures sont examinées au regard des documents et renseignements mentionnés à l'article 3.3 « Informations à fournir ».

Ne sont pas admises les candidatures qui ne respectent pas les exigences formulées dans l'avis d'appel à la concurrence, dans le présent règlement de la consultation et / ou dans le Code de la Commande Publique.

Article 5. EXAMEN DES OFFRES

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, au sens des articles L2152-1 à L2152-4 du Code de la Commande Publique, sont éliminées.

L'acheteur peut demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de leur offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation avec le candidat ni à une modification de l'offre.

En cas de discordance constatée dans une offre, les annexes à l'acte d'engagement prévalent sur les autres pièces. Si le candidat concerné est retenu, son offre fera l'objet d'une mise au point.

5.1 Critères de notation

Le marché sera attribué aux candidats ayant présenté l'offre la plus avantageuse au regard des critères de sélection pondérés. Si plusieurs offres sont considérées comme équivalentes, l'offre retenue sera celle dont le prix global sera le plus bas.

Les critères d'attribution et leurs pondérations sont les suivants :

Critères	Pondération	Sous-critères	Sous-pondération
Prix	50%		
Valeur technique	20%	Pureté des gaz proposés	20%
Qualité de service	25%	Délai de livraison	25%
		Conditions de livraison	25%
		Réactivité de service	10%
		Modalités de commande	40%
Performance en matière de développement durable	5%		

5.2 Base d'évaluation

L'évaluation de la qualité des produits proposés se fondera sur :

- L'analyse de la fiche technique fournie et le respect des caractéristiques demandées.

L'évaluation du délai de livraisons se fondera sur :

- Le respect du délai de livraison (standard, urgent), le respect des horaires de livraison et la facilité de commander.

L'évaluation de la qualité technique du candidat se fondera sur :

- Le mémoire technique comportant un descriptif précis du matériel proposé pour répondre aux besoins de Centrale Lille Institut suivant les modalités précisées dans le CCTP ;
- Les capacités professionnelles.

Article 6. NEGOCIATIONS

Aucune négociation n'est possible pour le présent marché.

Article 7. CONTENTIEUX

Le présent marché est régi par le droit français. Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du marché seront soumis au tribunal administratif de Lille.